



Aquavit

Association pour la **qualité** de la **vie** dans l'agglomération **tourangelle**

Tours Hôtels Hilton – L'AQUAVIT saisit l'UNESCO

Un lieu d'exception du Val de Loire Patrimoine Mondial

L'axe emblématique de la ville de Tours (Tranchée, Pont de Pierre, rue Nationale, Avenue de Grammont), situé au cœur du Val de Loire Patrimoine mondial, constitue une illustration magistrale des valeurs du classement UNESCO. Par temps clair, du haut de la place de la Tranchée, s'étirant sur près de 6 km, l'observateur contemple trois siècles de production d'un des chefs-d'œuvre du « *génie créateur humain* ». Et la vue du ciel est encore plus saisissante : chaque année l'arrivée de la course cycliste Paris-Tours permet la diffusion au monde entier des images de cette artère au milieu de l'ondoiement ardoisier du secteur sauvegardé. Cette réalisation grandiose issue du Siècle des Lumières, fusionne les apports d'un planificateur urbain visionnaire (l'intendant du Cluzel), d'ingénieurs talentueux, d'architectes novateurs, pour faire passer en plein cœur de la ville de Tours la nouvelle route d'Espagne, en préservant l'essentiel de l'héritage patrimonial des siècles précédents.

Tout ce qui fait la valeur du classement UNESCO se concentre ici, en haut de la rue Nationale, au centre géométrique du secteur sauvegardé de la ville de Tours, sur ce qui était considéré à la fin du XVIII^{ème} siècle comme l'une « *des plus belles entrées de ville de France* » (Arthur Young). Sur quelques dizaines d'hectares, se superposent la plupart des strates du développement de la ville, illustrant le combat multi-séculaire de l'homme contre ce qui est devenu « *le dernier fleuve sauvage d'Europe* ». Chaque élément du visuel compose ici la notion de « *paysage culturel vivant* ».

La fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle marquent l'apogée de ce lieu exceptionnel aménagé sur le fleuve et son franchissement : le Pont de Pierre, trait d'union entre la place Choiseul et ses barrières de péage (les quatre octrois) et la place des Arts (devenue place Anatole France), aboutissement d'un projet initié au milieu du XVIII^{ème} siècle et centralité indiscutable de la ville de Tours.

Après le sinistre de l'incendie de juin 1940, la Reconstruction du haut de la Rue nationale s'est effectuée dans des conditions difficiles d'urgence sociale et de pénurie financière aboutissant à ce que Paul Métiadier a qualifié de « *deuxième sinistre* ». Il n'est pas exagéré de parler de « *troisième sinistre* » pour qualifier la Reconstruction engagée depuis une dizaine d'années : le saccage déjà effectif de la place Anatole France qui a perdu tout son cachet, et le projet de réaménagement du bâti en haut de la rue Nationale en front de Loire, avec un entassement de cubes beiges dont les tours-hôtels Hilton, en attendant que les aménageurs s'attaquent aux quais et au fleuve lui-même.

Une opération risquée

Le projet de réaménagement du haut de la Rue Nationale a été arrêté voilà plusieurs années (2007-2008). Inspiré par une poignée de décideurs plus ou moins avertis des enjeux patrimoniaux et environnementaux du lieu, sa réalisation étant confiée à quelques grands groupes financiers (SET, Eiffage, Hilton, SDIC...) qui ont autant de considération pour le patrimoine que la « *Bande Noire* » en d'autres temps de notre histoire ! Ces sociétés ont imposé leurs choix urbanistiques et architecturaux, sans se préoccuper des implications patrimoniales de l'opération. Inquiète de l'impact dévastateur l'AQUAVIT a alerté depuis plusieurs années tous les étages de l'administration : ministères de la Culture et de l'Environnement, DRAC, DREAL, SDAP, Préfecture, ainsi que les collectivités locales concernées par le projet (essentiellement la ville de Tours et la Communauté d'agglomération Tours Plus). En vain. Chacun refusant de prendre ses responsabilités sur un dossier qui tant par son classement national (Secteur Sauvegardé) qu'international (Val de Loire Patrimoine mondial) relève exclusivement de l'Etat.

Il convient de rappeler d'entrée la position constante de l'AQUAVIT sur cette opération. Notre association a toujours reconnu la nécessité de restructurer ce quadrilatère de la ville, compte tenu du caractère inachevé de l'œuvre de la Reconstruction. Ce qui a été fait à l'époque dans le contexte du « *tout automobile* » a mal vieilli et méritait d'être profondément remanié en respectant les règles du PSMV de 1973.

Nous acceptons globalement les grandes lignes du réaménagement de la partie sud du périmètre concerné. La réhabilitation – rénovation de l'Ecole des Beaux-Arts transformée en musée et centre de création (CCC Olivier Debré) se défend, même si l'AQUAVIT proposait la création d'un musée-parc arboré ou musée-jardin comparable à la Fondation Gianadda à Martigny en Suisse.

La mise en valeur de l'église abbatiale Saint Julien où l'Etat a engagé depuis un demi-siècle des sommes conséquentes (une quinzaine de millions d'Euros) s'imposait aussi. Nous proposons cependant de rattraper le dénivelé rue-entrée d'église (3m) par un dispositif en amphithéâtre plutôt qu'un banal plan incliné. Mais nous rejetons le choix de densifier ce lieu en contradiction avec la volonté de l'architecte Patout d'aérer le quartier. A nos yeux il était nécessaire d'opter pour une approche globale de la reconstruction paysagère, intégrant le bâti, la place Anatole France, les quais de Loire et le fleuve. Tout cela dans le strict respect des impératifs du PSMV et des engagements faisant de Tours une ville phare comme entrée principale du Val de Loire Patrimoine Mondial. Nous souhaitons également la création sur l'artère centrale, de la place de la Tranchée au parc de Grandmont, ainsi que sur les bords de Loire, de deux AVAP (aires de valorisation du patrimoine) afin de renforcer leur protection dans une enveloppe globale débordant du secteur sauvegardé. A Orléans, une opération du même type aurait été rendue impossible par l'existence d'une AVAP (2008).

L'implantation de deux tours-hôtels disproportionnées (aussi hautes que l'église St Julien et en concurrence visuelle avec elle) n'a rien à faire en ce lieu. Elle ne répond aucunement au dispositif du projet Patout et à l'esprit du secteur sauvegardé. Elle s'avère incompatible avec les engagements souscrits auprès de l'UNESCO.

L'Etat demande à nos associations environnementales et patrimoniales agréées d'être « donneurs d'alerte », de dénoncer toutes les opérations qui affectent la richesse environnementale. En voilà un exemple particulièrement inquiétant. Sa réalisation risquerait de mettre en péril l'inscription de Tours parmi les villes du Val de Loire bénéficiant du label tant recherché « *Val de Loire patrimoine mondial* ». Et pour notre ville de rejoindre Dresde (Allemagne) qui a perdu son inscription, ou de se retrouver sur la liste noire des sites menacés (Liverpool, Vienne, St Petersbourg...).

Quelle compatibilité avec les critères de classement UNESCO ?

Ce projet de réaménagement, objet de notre requête, a été arrêté voilà plusieurs années (2007-2008), au mépris du contenu des documents d'urbanisme locaux du moment et des engagements de l'Etat liés au classement UNESCO.

Le lancement des travaux a de ce fait nécessité des modifications et révisions de l'ensemble des documents d'urbanisme (PADD, PLU, PSMV, SCOT) entraînant une cascade de procédures incluant des enquêtes publiques destinées à rendre le projet conforme ou compatible avec la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement.

L'avis demandé ici à la Convention UNESCO ne porte pas sur l'ensemble de l'opération mais plus précisément sur l'architecture des tours-hôtels Hilton, les matériaux utilisés, les liaisons encadrement monumental - place Anatole France, la fermeture des paysages par une volumétrie remettant en cause les grandes perspectives patrimoniales d'entrée de ville. Ces deux bâtiments proue d'entrée Nord de la rue Nationale nous semblent aux antipodes des prescriptions contenues dans la Charte d'engagement souscrite en 2002, des orientations et objectifs du Plan de Gestion du site UNESCO Val de Loire adopté en 2012 et des recommandations proposées par l'UNESCO concernant le paysage historique urbain (2011). C'est pourquoi l'AQUAVIT saisit la Convention du patrimoine Mondial de l'UNESCO pour avis sur la compatibilité de ces projets de tours-hôtel Hilton, eu égard aux engagements internationaux souscrits.

1) Rappels historiques

L'histoire du site matérialise parfaitement les trois critères retenus pour le classement Val de Tours Patrimoine Mondial : « *chef d'œuvre du génie créateur humain* » (I), « *témoignage d'échange d'influence considérable le long d'un grand fleuve... arts monumentaux, planification des villes* » (II), « *exemple éminent de paysage... illustrant à un degré exceptionnel l'influence des idéaux de la renaissance et du siècle des lumières...* » (IV).

Rappelons que le haut de la rue Nationale s'inscrit au cœur de l'axe emblématique de la ville de Tours, axe urbanistique produit par le siècle des Lumières. Le XVIII^{ème} siècle est celui d'un bouleversement radical de l'urbanisme de Tours, en faisant pivoter de 90 degrés l'artère principale de la ville jusqu'ici parallèle à la Loire, tracée depuis l'époque Romaine sur les rues Colbert et du Commerce. L'épine dorsale de Tours prend une direction méridienne pour constituer un maillon de la nouvelle route d'Espagne.

Le chantier va durer un demi-siècle, avec la réalisation vers le sud d'une levée traversant la vallée marécageuse du Cher (pont du Sanitas) pour mettre la chaussée hors d'eau, avec ouverture au Nord de la rue Royale (devenue Nationale) et la construction d'un nouveau pont enjambant la Loire. Ce « *pont de Pierre* » avait à l'époque des caractéristiques révolutionnaires (il est totalement horizontal). Avec ses quinze arches, il était considéré comme le plus beau de la route d'Espagne avec celui de Bordeaux, « *ouvrage d'art et œuvre d'art* ». Sa construction débutée en 1765 imposait des travaux de génie civil titanesques : transfert des matériaux de l'île St Jacques vers les rives pour établir les culées du pont, les quais de Loire étant repoussés vers le Nord pour réduire le lit majeur du fleuve. Sur le coteau Nord était ouverte simultanément une longue tranchée avec l'aide de l'armée.

Quatre places ponctuent l'itinéraire : la place de la Tranchée, en haut du coteau, la place Choiseul au Nord du pont de Pierre (entrée fiscale avec ses octrois), la place des Arts (Anatole France) au Sud du pont (nouveau cœur de la cité avec deux bâtiments de facture classique en symétrie, l'hôtel de ville et la bibliothèque) et la place du Palais de Justice (Jean Jaurès) qui, début du XX^{ème} prend le relais de la précédente en accueillant le nouvel hôtel de ville. Entre les deux la rue Nationale, principale artère commerçante de la ville, avec des constructions homogènes par leur architecture, leur volumétrie, à la fois sobre, basse, variée par des dispositions en retrait

d'étages, recourant à des matériaux nobles locaux (calcaire lacustre, de la Champagne proche, tuffeau extrait des coteaux, ardoises de Trélazé remontées par la Loire...).

En juin 1940, les bombardements et l'incendie détruisent la moitié nord de la rue Nationale. L'église abbatiale Saint Julien échappe « *miraculeusement* » au désastre, de même qu'une partie de l'hôtel Gouin et de l'hôtel de Beaune, témoignages des idéaux de la Renaissance (IV).

2) Le projet Patout et ses avatars

Pierre Patout fut nommé en 1946 architecte en chef de la reconstruction du secteur nord de la rue nationale, incluant la place Anatole France. Depuis plus d'un demi-siècle, son nom est associé aux aménagements de ce périmètre.

La Reconstruction a nécessité la prise en compte de nombreuses contraintes : présence de plusieurs strates patrimoniales héritées du IV^{ème} siècle à la seconde guerre mondiale, situation calamiteuse des finances publiques au sortir de la guerre... Il fallait aussi concilier les exigences contradictoires de l'Etat et de la mairie ; le premier, propriétaire de l'église abbatiale de St Julien qu'il souhaitait mettre en valeur, et de la Route Nationale 10 qu'il voulait élargir ; la seconde soucieuse d'engager la Reconstruction dans les plus brefs délais sous la pression citoyenne.

Ce que l'on appelle aujourd'hui le projet Patout est aussi le produit d'autres contributions, comme celles des frères Jean et Charles Dorian qui proposaient un plan de reconstruction de la ville radical, l'architecte Lefebvre..... Les négociations ont duré une dizaine d'années.

L'architecte Patout proposait une entrée de ville privilégiant des formes géométriques et simples, la symétrie dans la continuité des héritages classiques du lieu. Mais aussi, avec la volonté (ou la contrainte ?) de dilater l'espace, d'élargir la perspective à l'approche de la Loire. Un premier composition (1947) fut retoquée par l'inspection générale des Monuments Historiques. Dans l'esquisse la plus achevée du projet Patout et de son plan de masse (juillet 1951), émerge un certain nombre de traits spécifiques : la volonté de créer un dédoublement d'entrées, celle de la ville à la sortie du pont devait être encadrée par deux marqueurs urbains implantés symétriquement, l'entrée dans la rue nationale étant repoussée à l'intersection des rues Colbert et du Commerce, concrétisée par deux immeubles de plus grande volumétrie ; volonté aussi d'encadrer la place Anatole France d'immeubles formant une ligne modernisée parallèle à la Loire, de couleur tuffeau et coiffés de toits d'ardoises, les intégrant parfaitement à la rue Nationale. Cette dernière reconstruite sur un plan inspiré de celui de la ville nouvelle de Richelieu.

La composition de Patout optait pour une large ouverture sur la Loire favorisant l'observation des multiples plans horizontaux visibles de la Tranchée : au-dessus du fleuve une première ligne construite sur le socle du pont et les quais, une seconde formée du front bâti s'étirant sur tout le linéaire au-dessus des quais, et une troisième composition laissant émerger les monuments emblématiques de la ville, marqueurs urbains (cathédrale, St Julien, Tour Charlemagne, St Martin, tour de l'Horloge...). Cela reproduisait l'identité paysagère de la plupart des villes du site Val de Loire UNESCO.

La réalisation n'a pas été à la hauteur des ambitions. La Reconstruction s'est amorcée concomitamment avec la maturation du plan Patout. L'élargissement de la RN 10 de 14,50 m à 23 m puis 30 m à l'approche de la place A. France a conduit à des incohérences : ainsi s'expliquent les reculs d'alignement des bâtiments du Crédit Lyonnais et de ceux des bureaux construits derrière le nouvel Hôtel de ville. En 1949 débute la reconstruction, à partir des îlots sud (place de la Résistance), faute de consensus sur le reste du projet. En 1951, sous la pression des sinistrés, habitants, commerçants, un nouveau projet Patout intègre les portiques-galeries surmontés de terrasses accessibles aux promeneurs ; les travaux de reconstruction s'accélérent, bibliothèque municipale, école des Beaux-Arts, immeubles Patout de la façade Sud de la place

Anatole France... Qui font désormais partie du patrimoine contemporain reconnu de la ville de Tours.

Et le projet reste inachevé, le pavillon symétrique à la Bibliothèque municipale n'a jamais été réalisé, la place Anatole France a été déstructurée par les aménagements d'infrastructure automobile (y compris parking souterrain), les jardins prévus en cœur d'îlot ont laissé place à des parkings, la vue sur le cloître a été masquée, les portiques-galeries ont très vite vieilli, des implantations commerciales anarchiques ont concurrencé la vue sur l'église St Julien. Il n'en reste pas moins que la composition finale (1951) d'ensemble reste le document de référence et que le choix d'imposer deux nouveaux signaux urbains au sud de la place Anatole France est en contradiction totale avec le plan Patout.

3) Une intervention défaillante de l'Etat

Dès le départ, 2007-2008, ce projet a été conçu en dehors des contraintes fixées par les documents de planification et le contenu du Plan Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). De ce fait, la mise en compatibilité s'est effectuée de façon inversée, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2011 et le PSMV de 2013 s'adaptant au projet. La multiplicité des enquêtes publiques (7 en tout) s'explique par la nécessité de lever progressivement toutes les contradictions et obstacles juridiques.

Dans le dossier d'enquête publique (1/7) « *Modification du PSMV Haut de la rue Nationale* » 2011-2012, le commissaire-enquêteur faisait remarquer que « le dossier ne comporte pas de document émanant du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine » (STAP 37). Constat d'omission révélateur : pour les aménageurs, l'Etat n'avait pas à se mêler de cette opération.

Cette modification du PSMV a été rejetée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 2 février 2015. Aux yeux du Tribunal, une modification aussi importante devait passer par une révision d'ensemble du PSMV. Qu'importe le projet fut repris tel quel dans la révision-extension du PSMV de fin 2013 (enquête 2/7) sous forme d'Opération d'Aménagement et de Planification, comme celle du Haut de la rue Nationale (OAP).

Dans l'enquête publique portant sur cette révision-extension, on découvre les inquiétudes formulées par l'un des membres de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés, soulevant un problème majeur quant à la solidité juridique du PSMV en cours de révision : « *La question se pose du rapport que doivent entretenir les OAP par rapport aux dispositions réglementaires. Doit-on s'en servir comme une indication supplémentaire par rapport à l'application de la règle ou en faire un substitut à cette même règle ? Un approfondissement est nécessaire.* ». Cela permettrait de jouer sur les deux tableaux. A l'arrivée, la victime serait le patrimoine... Ce spécialiste avait flairé la volonté par nos élus de contourner la réglementation du PSMV.

Si M. l'Architecte des Bâtiments de France avait accordé son agrément préalable à cette opération, c'était sous quatre réserves conséquentes rappelant la position constante de l'Etat depuis l'après-guerre (enquête 4/7) :

- 1. les deux bâtiments proue façade Nord ne devront pas entrer en concurrence visuelle avec le clocher de l'église St Julien*
- 2. la percée urbaine sur le cœur d'îlot Ouest sera assurée par un alignement ouvert sur la rue Nationale*
- 3. l'implantation du pignon du bâtiment sud (îlot Est) devrait respecter l'alignement obligatoire du secteur sauvegardé pour assurer ainsi un dégagement suffisant du chevet de l'église St Julien.*

4. *l'écriture architecturale de l'ensemble sera actuelle et contextuelle, conformément aux dispositions du PSMV.*

Ces réserves disqualifiaient totalement le projet du Haut de la rue Nationale. Aucune d'entre elles n'a été prise en compte. Comment expliquer qu'il n'y ait pas eu une remise en cause profonde ?

De son côté, la DREAL rappelait l'importance patrimoniale du lieu « *particulièrement sensible* » et déplorait le découplage des procédures d'aménagement des îlots A B C V et de la place Anatole France, qui devrait être soumis, le moment venu, à la procédure des sites classés. N'est-ce pas un habile détricotage de l'ensemble du périmètre concerné destiné à gagner du temps et à se soustraire de toutes contraintes urbanistiques et architecturales ?

Enfin, la Commission départementale des sites et paysages n'a même pas été convoquée. Pour un projet d'une telle importance patrimoniale, il s'agit d'une faute de l'Etat qui refuse de prendre ses responsabilités. Et comment comprendre que le lourd dossier d'enquête de juillet 2014, permettant les expropriations, ne contienne toujours pas l'avis de la Mission Loire ? A-t-il seulement été sollicité ?

4) Quelle compatibilité des tours-hôtel Hilton avec la Charte d'engagement ?

Le val de Loire a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial en 2000 au titre de « *paysage culturel exceptionnel* », façonné par des siècles d'interactions entre le fleuve et les populations qui s'y sont établies sur 2000 ans d'histoire... L'inscription met notamment en exergue l'influence des idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières. Les paysages culturels produits sont définis comme « *œuvre conjuguée de l'homme et de la nature* ». Ils sont évolutifs et montrent des « *preuves manifestes de cette évolution au cours des temps* ».

La question centrale qui se pose aujourd'hui est celle de l'implantation, en entrée d'une ville illustrant les valeurs de cette inscription, de deux immeubles de facture architecturale contemporaine, ceux-ci s'apparentant à une caricature de ce qui se fait partout dans le monde. Ont-ils leur place au cœur d'un secteur sauvegardé dans le périmètre du Patrimoine Mondial ?

Les justifications de l'inscription indiquent que le classement repose sur trois des dix critères de sélection permettant de justifier les candidatures :

1. Critère (I) « *Représenter un chef d'œuvre du génie créateur humain* » : « *Le val de Loire est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural avec ses villes historiques telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours* ».

Ce critère soulève la notion même de patrimoine, ainsi que l'évolution des mentalités et de la réglementation sur cette question. Longtemps seule l'architecture ancienne (préévolutionnaire) était reconnue. Depuis quelques dizaines d'années, la notion de « *patrimoine architectural* » a été étendue au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ainsi pour le cadre d'aménagement du Haut de la rue Nationale, les immeubles Patout cernant la façade sud de la place Anatole France, la Bibliothèque Municipale, l'Ecole des Beaux-Arts, qui datent de la Reconstruction, sont reconnus comme patrimoine architectural majeur de la ville de Tours. Mais ils restent dans les normes des immeubles environnants. Pour les tours-hôtels en projet, hauteur et volumétrie les font entrer en concurrence visuelle avec les signaux urbains pré-existants plus prestigieux et eux-aussi classés : église St Julien, Hôtel Gouin pour les plus proches. Pour ce dernier, il est précisé dans la modification du PSMV que « *les abords immédiats de l'hôtel Gouin devront conserver des gabarits modestes* ». L'immeuble prévu, en remplacement de l'actuel, à l'intersection des rues Nationale et du Commerce ne respectera plus cette contrainte.

2. Critère (II) « *Témoigner d'un échange d'influence considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée* ». Ce critère s'applique parfaitement aux interactions homme - Loire qui ont produit « *un paysage culturel* », notamment au siècle des Lumières : pont, port, quais, réaménagement du fleuve, lourds travaux de génie civil... Question : ce critère s'applique-t-il de façon pertinente au plan de Reconstruction Patout d'après-guerre ? A la différence du Havre (classé Patrimoine Mondial au titre d'exemple abouti de Reconstruction planifiée), le projet Patout est resté inachevé (cf. ci-dessus). La restructuration en cours du Haut de la rue Nationale aurait pu être l'opportunité de le réactualiser : implantation de l'immeuble symétrique à la Bibliothèque Municipale, réaménagement de la place Anatole France débarrassée de ses automobiles... D'ailleurs un commissaire-enquêteur avait suggéré d'implanter l'un des hôtels prévus en symétrie de la Bibliothèque.
3. Critère (IV) « *Offrir un exemple éminent... d'ensemble architectural illustrant une période significative de l'Histoire humaine* ». Ce lieu est un parfait exemple d'influence des idéaux du siècle des Lumières : mise en place d'un long boulevard nord-sud porteur des valeurs architecturales classiques (cf. facture des places et bâtiments et constructions sur cet axe). Transformer ce périmètre en jeu de cubes R+4 R+7 sans lien avec l'architecture du secteur sauvegardé environnant (volumétrie R+2, matériaux, toitures, style...) est une offense au patrimoine.

5) Compatibilité des tours-hôtel Hilton avec le plan de gestion ?

Le plan de gestion du site UNESCO Val de Loire adopté début 2012 propose un ensemble d'orientations visant à intégrer dans l'aménagement des lieux les caractéristiques patrimoniales paysagères et naturelles qui ont justifié l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine UNESCO. Il contient également une présentation des engagements de l'Etat. Il soulève un certain nombre de questions qui se posent sur l'aménagement du haut de la rue Nationale et plus précisément sur son entrée au regard de ce référentiel. Ce document propose dans un premier temps un recensement des menaces et risques d'impact auxquels sont confrontés les « paysages urbains historiques » du Val de Loire aux différentes échelles : « *grands paysages* », échelle « *moyenne* », « *de proximité* ». Le réaménagement du Haut de la rue Nationale, qui se veut volonté d'un projet de recomposition durable de l'entrée de la ville de Tours, subit toutes ces évolutions et en porte les stigmates :

- Construction d'aménagements hors de proportion, écrasant le paysage par rupture d'échelle
- Construction d'aménagements aux très forts contrastes visuels
- Fermeture de paysage en entrée de ville et suppression de points de vue
- Remise en cause de la composition urbaine du « *modèle ligérien de ville historique* »
- Styles architecturaux et matériaux étrangers au style ligérien
- Atteinte à l'intégrité et à la qualité du patrimoine ligérien préexistant

Ce plan de gestion, en ses aspects contraignants, recense un certain nombre d'orientations, d'objectifs et d'actions. L'analyse du tableau récapitulatif nous semble également poser problème, notamment en ce qui concerne l'Orientation 3. Ainsi la volonté de préserver le patrimoine bâti ligérien, la nécessité d'assurer la protection des fronts bâtis par la mise en œuvre d'AVAP, la nécessité de réaliser un diagnostic paysager systématique avant d'implanter tout nouvel équipement... L'enquête publique en cours (7/7, février 2016) envisage, trop tardivement, une étude d'impact, sur la base d'un arrêté préfectoral, déjà rédigé, actant de son inutilité.

L'orientation 3-4 « *Préserver et valoriser le patrimoine végétal urbain* » nous semble particulièrement malmenée puisque la modification du PSMV en 2013 a permis de se débarrasser de toute contrainte en matière de classement et de protection des arbres.

D'autres orientations imposent « *d'éviter l'implantation d'aménagements hors d'échelle en front de Loire* », « *de préserver les belvédères et points de vue remarquables* », « *de concilier les nouvelles constructions avec le patrimoine ligérien* »... Les hôtels Hilton RC+7, faisant notamment concurrence visuelle en masquant l'église St Julien, restent-ils dans ces normes ?

En ce qui concerne l'Etat et ses « *actions spécifiques* », prévues dans ce plan de gestion, force est de constater qu'il dispose déjà, en France, de tous les leviers et moyens réglementaires de protection et de planification pour assurer la sauvegarde des paysages urbains historiques.

6) Le « paysage urbain historique » et les tours-hôtels Hilton

Le projet architectural tant attendu a été dévoilé au public en avril 2015 et a été l'objet d'une médiatisation tonitruante pendant plusieurs mois avec l'ouverture d'une salle d'exposition dédiée sur les lieux concernés. Il est encore possible d'accéder aux documents sur le site de la ville de Tours, et sur de nombreux autres sites, dont celui de l'AQUAVIT. Sans vouloir procéder à une analyse étendue de ce projet, il nous semble être davantage l'illustration caricaturale d'une porte d'entrée de « *ville globale* » que de la VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) défendue par l'UNESCO.

Lors de l'exposition, nous avons été frappés par les caractéristiques banales de ces constructions ainsi que la volonté d'effacer l'incompatibilité de ces ouvrages avec les contraintes patrimoniales imposées par l'esprit du lieu. D'innombrables images 3D, photo-montages qualifiés de « *photo-réalistes* », effets spéciaux sont destinés à leurrer le visiteur. Maquette couleur cubes beiges, « *enfumage verdâtre* » pour faire oublier l'abattage d'une centaine d'arbres, toits d'ardoise blanchis, uniformisation des couleurs de façade, slogans racoleurs comme « *Prolonger les perspectives vers la Loire* », « *Projet qui s'ancre dans la tradition par les matériaux et couleurs employés* » (verre, béton, aluminium...), « *qui se tourne vers l'avenir par son design contemporain* ».

Dans les consultations publiques, une forte majorité de Tourangeaux dénonçait les atteintes aux patrimoines, de même que les associations locales et nationales. Récemment encore, un sondage effectué sur le site de La Nouvelle République (2 décembre 2015) confirmait l'attachement des habitants à leur patrimoine : 73% des participants « *souhaitent un retour aux immeubles classiques (ardoises et pierres blanches)* » contre 7% favorables à « *une architecture fantaisiste et colorée (type cubes beiges)* ». L'AQUAVIT réclame depuis des années une consultation publique sur les choix architecturaux des nouveaux édifices (« *signaux urbains* »), comme l'avait fait Jean Royer lors de la reconstruction du Pont de pierre en 1978. Les Tourangeaux avaient déjà opté pour le choix le plus respectueux du patrimoine. Il n'est pas trop tard pour envisager une telle consultation pour le Haut de la rue Nationale.

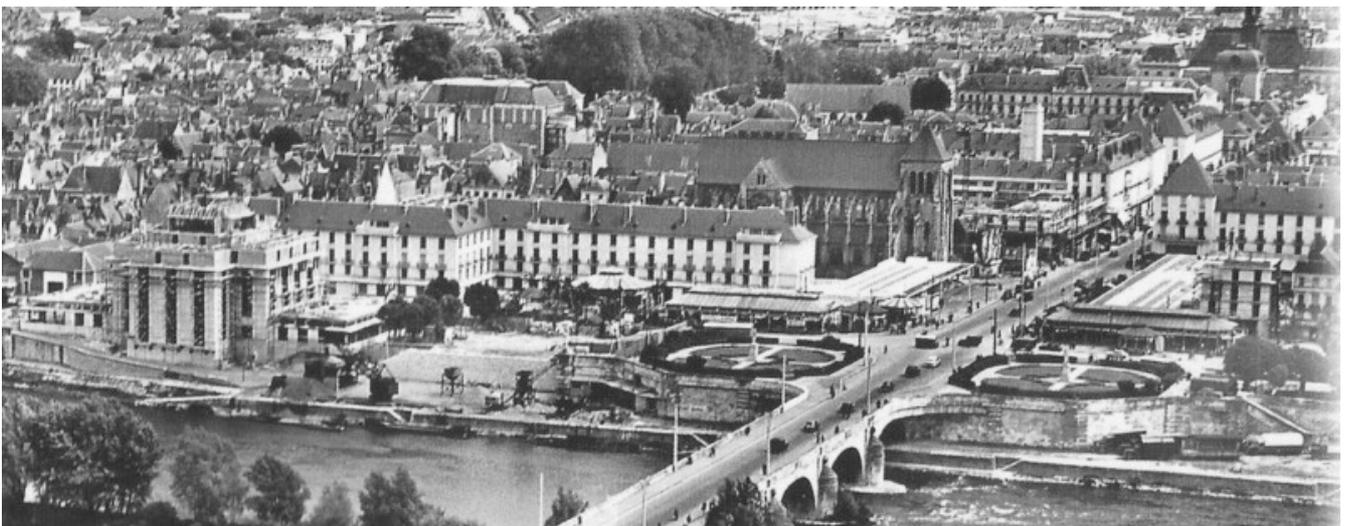
Ces deux volumineux bâtiments de sept étages viendront remplacer les modestes toits-terrasses de plain-pied qui abritaient des commerces, dont la « *déconstruction* » est imminente. Deux cubes d'un modernisme simpliste sont-ils compatibles avec le contenu de la Recommandation proposée par l'UNESCO concernant le « *paysage urbain historique* » dont le plan de gestion Val de Loire Patrimoine Mondial de 2012 porte l'essence ?



Avant-guerre (1920)



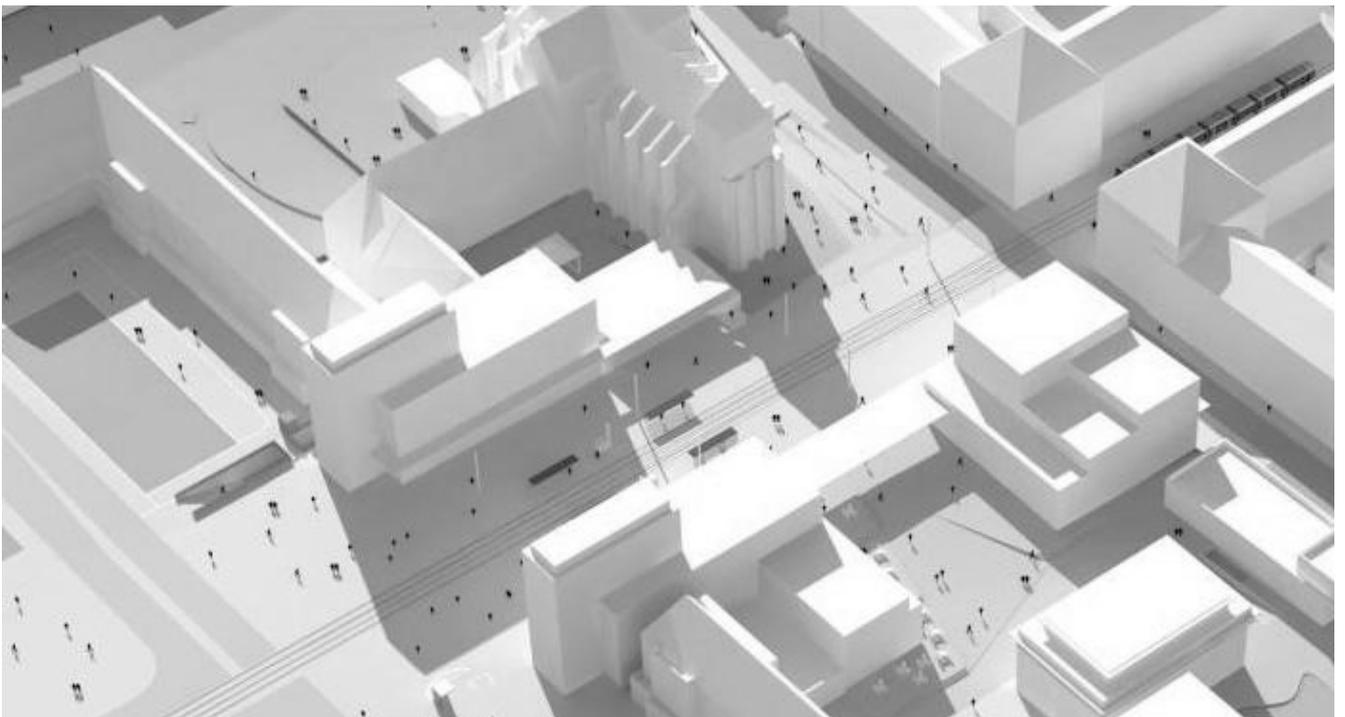
Projet Patout (1951)



Après-guerre (1955)



Aujourd'hui (2015)



Le projet de réaménagement avec les deux tours-hôtels



Le projet de réaménagement avec les deux tours-hôtels



Références :

- Le projet urbain www.tours-nationale.fr/
- Mairie de Tours www.tours.fr/340-le-haut-de-la-rue-nationale.htm
- La SET www.set.fr/nos-realizations/haut-de-la-rue-nationale-tours
- 37 degrés www.37degres-mag.fr/actualites/haut-de-la-rue-nationale-le-projet-en-images/
- La Rotative larotative.info/haut-de-la-rue-nationale-comment-1259.html
- AQUAVIT aquavit37.fr/2014nationale